



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Le quatorze décembre deux mille vingt à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Sylvain LE CHATTON, Jérôme LEROY, Virginie HERVOUET, Nathalie AUROUX, Vincent COUTEAU, Axel INGWILLER, Fabienne MAHÉ, Vanessa YHUEL, Patrick LEBAILLIF, Martine LEREBOURG, Laurent LAROCHE, Alexandre CHAPELON, Christophe BLACQUE.

Était absente excusée : Angélique HRYNIUKA.

Pouvoirs : Angélique HRYNIUKA a donné pouvoir à Vanessa YHUEL.

Vincent COUTEAU a été nommé secrétaire.

La séance est ouverte à 20 H 15 sous la présidence de M. Sylvain LE CHATTON, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR (session ordinaire)
Date de convocation : 10 décembre 2020

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 novembre 2020.
- Désignation d'un correspondant défense – **(délibération)**.
- SPA – Convention de Fourrière Animale – **(délibération)**.
- Devis – route du Vivray – **(délibération)**.
- Centre Social – Convention – **(délibération)**.
- Demandes de subvention pour la révision du PLU – **(délibération)**.
- Demandes de subvention projet vidéo protection – **(délibération)**.
- Commencement des travaux pour le retable – **(délibération)**.

Débat sans délibération / Informations diverses

- Lignes directrices de gestion
- Point projet école
- Projet Equipement sportif
- Projet Atelier Municipal
- Sécurité école actuelle

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal : approuvé par l'ensemble du Conseil.

- Désignation d'un correspondant défense – (délibération n°2020-51).

Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 5 octobre 2020.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense ». Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens. Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement. L'unique candidat est Alexandre CHAPELON qui déclare ne pas prendre part au vote.

Le vote s'effectue à main levée

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Monsieur Alexandre CHAPELON est élu « correspondant défense » à l'unanimité des votants.

- SPA – Convention de Fourrière Animale – (délibération n°2020-52).

Monsieur le Maire présente la convention de fourrière animale.

Cette convention liste les prestations forfaitaires incluses dans l'adhésion et les prestations complémentaires optionnelles.

Cette convention prend effet pour l'année 2021 pour une durée de 3 ans sans tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée 3 mois avant la fin de chaque période annuelle, par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve, retient l'option B et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.

- Devis – route du Vivray – (délibération n°2020-53).

Après exposé les devis ci-dessous de :

- | | | |
|----|--------------------|-------------------------------------|
| 1. | BATIC | : pour un montant de 48 025.00 € HT |
| 2. | CVTP | : pour un montant de 39 114,25 € HT |
| 3. | TRANSPORTS LALLOUR | : pour un montant de 58 180.00 € HT |

Compte tenu des disponibilités et des composantes proposées dans les différents devis, après délibération, le choix du Conseil Municipal se fait sur l'entreprise **CVTP pour un montant de 39114,25 €.**

Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à signer ce devis.

La délibération a été votée à l'unanimité.

- Centre Social – Convention – (délibération n°2020-54).

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Centre Social Rural du Vexin-Thelle qui précise le montant de la convention pour la participation des enfants de la commune de Liancourt Saint-Pierre à l'Accueil Collectif de Mineurs pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'opter pour les versements de 4 389 € correspondant aux activités extrascolaires et mercredi et 0 € correspondant aux activités périscolaires (matin et soir d'un enfant non scolarisé sur la commune). Le Conseil Municipal accorde donc une subvention de 4 389. € au Centre Social Rural du Vexin-Thelle.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention relative à ce service.

La délibération a été votée à l'unanimité POUR

- Demandes de subvention pour la révision du PLU – (délibération n°2020-55).

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter le conseil départemental, pour le versement d'une subvention susceptible de soutenir la Commune dans le cadre de la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible auprès du conseil départemental et de l'Etat dans le cadre de la révision du PLU.

La délibération a été votée à l'unanimité.

- Demandes de subvention projet vidéo protection – (délibération n°2020-56).

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter le conseil départemental, pour le versement d'une subvention susceptible de soutenir la Commune dans le cadre du projet vidéo protection.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible auprès du conseil départemental et de l'Etat dans le cadre du projet vidéo protection.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE.

- Commencement des travaux pour le retable – (délibération n°2020-57).

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2020-23 concernant une demande de subvention auprès du Département de l'Oise ;

Vu les courriers du Département de l'Oise en date du 10 octobre et 15 décembre 2020 et vu l'arrêté en date du 16 juillet 2020 de la Région acceptant les subventions ;

Monsieur le Maire propose de lancer les travaux prévus.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le commencement des travaux et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

La délibération a été votée à l'unanimité.

oooooooo

Débat sans délibération / Informations diverses

- ***Lignes Directrices de Gestion*** (LDG) : Sylvain LE CHATTON fait lecture du mail reçu le mardi 3 novembre 2020 du Centre de Gestion informant l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir ces lignes. Ces Lignes Directrices de Gestion doivent être arrêtées par l'autorité territoriale après avis du Comité Technique. Elles s'appliqueront en vue des décisions individuelles prises à compter du 1^{er} janvier 2021. Aucun avancement de grade ne sera possible en l'absence de LDG.
- ***Point projet école*** : Débat sur le projet existant compte-tenu des coûts croissants des propositions des entreprises. Émergence d'une idée de nouveau bâtiment en face de la Salle des Fêtes : les points qui pourraient être bloquants vont être étudiés.
- ***Sécurité école actuelle*** : M. le Maire partage les inquiétudes exprimées par les enseignantes au Conseil d'École, relatives à la sécurisation des accès et de la circulation au moment des sorties. Une solution de contrôle d'accès va être rapidement étudiée.
- ***Projet Atelier Municipal*** : le Conseil débat de l'emplacement possible pour la construction de l'atelier ou bien de l'acquisition d'un bâtiment existant.
- ***Eau sur Hameau de Vaux*** : étudier l'option de connexion sur le réseau existant. Vincent COUTEAU s'occupera des devis pour les deux connections restantes traversant les terrains de chaque propriétaire.

oooooooo

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 00 h 40.

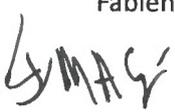
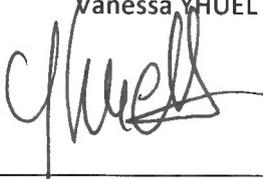
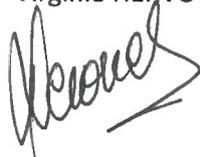
oooooooo

Liste des délibérations :

- Désignation d'un correspondant défense – (délibération n°2020-51).
- SPA – Convention de Fourrière Animale – (délibération n°2020-52).
- Devis – route du Vivray – (délibération n°2020-53).
- Centre Social – Convention – (délibération n°2020-54).
- Demandes de subvention pour la révision du PLU – (délibération n°2020-55).
- Demandes de subvention projet vidéo protection – (délibération n°2020-56).
- Commencement des travaux pour le retable – (délibération n°2020-57).

Le Maire  Sylvain LE CHATTON	Le secrétaire de séance  Vincent COUTEAU
---	--

Au registre suivent les signatures des membres :

Nathalie AUROUX 	Patrick LEBAILLIF 
Fabienne MAHÉ 	Vanessa YHUEL 
Jérôme LEROY 	Laurent LAROCHE
Martine LEREBOURG 	Alexandre CHAPELON 
Christophe BLACQUE 	Virginie HERVOUET 
Axel INGWILLER 	
Angélique HRYNIUKA a donné pouvoir à Vanessa YHUEL  <i>Virginie Herouet</i>	Vanessa YHUEL 

4